

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE
LEON GRANDJEAN DURANT DES TRAVAUX DE DEPLACEMENT D'UN
ENSEMBLE LUMINAIRE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Le lundi 25 septembre 2023, afin de permettre des travaux de déplacement
d'un ensemble lumineux,

**- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores ou panneaux, au
niveau du n°1 avenue Léon Grandjean.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place par
l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 septembre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT